

**Arrêté n°2024 – 170 portant proclamation des résultats de l'élection partielle
au conseil de gestion de l'UFR Droit et Science Politique**

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D719-4 et suivants,

Vu l'arrêté n°2024-144 relatif à l'élection partielle au conseil de l'UFR Droit et Science Politique,

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 8 octobre 2024, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection des représentants des personnels au conseil de gestion de l'UFR DSP.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège I – Professeurs et assimilés

Siège à pourvoir : 1

Inscrits : 19

Votants : 9

Bulletins blancs ou nuls : /

Suffrages valablement exprimés : 9

Ont obtenu :

Candidat	Suffrages obtenus	Siège attribués
Geoffray BRUNAUX	5	1
Cyril NOBLOT	1	0
Séverine VISSE CAUSSE	3	0

Est déclaré élu :

Geoffray BRUNAUX

Collège II – Maîtres de conférences et assimilés

Siège à pourvoir : 2

Inscrits : 41

Votants : 13

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages valablement exprimés : 12

Quotient électoral : 6

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste 1	12	2	/	2

Sont déclarés élus :

Guillaume LAMOUREUX
Caroline CHAUX

Collège Personnels BIATSS

Sièges à pourvoir : 1

Inscrits : 17

Votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages valablement exprimés : 11

Ont obtenu :

Candidat	Suffrages obtenus	Siège attribués
Jean-Matthieu SAUVAGE	11	1

Est déclaré élu :

Jean-Matthieu SAUVAGE

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université, ainsi que par une mise en ligne sur le site internet de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs. La doyenne de l'UFR DSP est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims,

le 09/10/2024


Christophe CLÉMENT

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 10/10/2024

Mis en ligne le : 10/10/2024